



humundi
SOS FAIM

iles
de
paix



Webinaire sur la Reconnaissance de l'Agroécologie dans les Conventions de Rio

17 septembre 2024, 15h CEST/UTC+2

PRÉSENTATION DU SUJET

Pour la partie consacrée à la présentation du sujet, merci de vous référer à :

- « Note de synthèse sur la Reconnaissance de l'agroécologie dans les Conventions de Rio, un potentiel pour sa mise à l'échelle ». Adeline Derkimba (CARI), Manon Albagnac (CARI), François Grenade (Humundi), Alice Jandrain (Iles de Paix), Camille Rouaud (Minka International), juin 2024, [Version française](#) / [English version](#)
- Présentations power-point du webinaire : [version française](#) / [English version](#)

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE DES ÉCHANGES ET QUESTIONS DE CLARIFICATION

Considérez-vous le point d'entrée des solutions basées sur la nature (SbN) comme une opportunité ou comme un risque, étant donné que le cadre actuel des SbN semble inclure de nombreuses pratiques que beaucoup considèrent comme non-durables ?

Nous sommes conscient·e·s que le concept des Solutions Basées sur la Nature (SbN) est largement repris par une pluralité d'acteurs, dont les acteurs privés. C'est un concept controversé, qui ne fait pas consensus auprès des acteurs de la société civile, car il est suffisamment large pour qu'une pluralité d'acteur·rice·s puisse s'y retrouver sans pour autant adhérer aux aspects de transformation sociale de l'agroécologie. Nous avons donc pris les précautions nécessaires en nous y référant dans notre Note de synthèse, justifiant que c'est la définition utilisée par l'UNEP¹, qui nous intéressait pour présenter nos réflexions de manière didactique.

¹ Les SbN sont « les actions visant à protéger, conserver, restaurer, utiliser durablement et gérer les écosystèmes naturels ou modifiés, terrestres, d'eau douce, côtiers et marins, qui permettent de relever les

Les SBN seules, même en se focalisant uniquement sur des pratiques durables, ne sont de toute façon pas suffisantes pour garantir une vision agroécologique.

En ce qui concerne la visibilité de l'agroécologie (AE) dans les négociations/actions sur le climat, quels sont, selon vous, les principaux obstacles ?

Le principal obstacle à la prise en compte de l'agroécologie dans les négociations sur le climat est lié à sa nature transformatrice, qui pourrait affecter des intérêts acquis (principalement du secteur privé), bien défendus par certaines parties de la COP et leurs actions de lobbying. Le côté révolutionnaire de l'AE ne plaît pas à certains acteurs qui ont du pouvoir et qui ne souhaite pas avoir de concurrence.

De plus, l'agroécologie est une approche holistique et intégrée, qui n'est pas toujours utilisée de la même manière par tous les acteurs (comme la définit le HLPE, auquel nous nous référons), ce qui peut expliquer aussi que son utilisation soit plus complexe.

À quoi peut servir cette reconnaissance de l'AE par les Conventions ? Les Conventions peuvent-elles mener à des politiques transformatrices ?

Les Conventions permettent d'obtenir des engagements politiques et des instruments de mise œuvre. Si l'AE y est clairement affichée, cela lui donne une plus grande reconnaissance, ouvrant la voie à un meilleur financement de l'AE. Les Conventions peuvent agir comme un amplificateur pour parler de l'AE, et contribuer à la pousser sur les agendas nationaux. Elles permettent de faire se rencontrer et de rendre audibles les points de vue de différents acteur·rice·s (politique, société civile, organisations internationales...) et de légitimer la voix des acteur·rice·s qui la défendent. Il est important de créer un nouveau narratif pour guider les actions, et la mention de l'AE dans les Conventions y contribue directement.

Dans le cadre du rapportage des pays sur les mesures prises pour mettre à exécution les Conventions, existent-ils des indicateurs permettant d'identifier la sensibilité des actions menées à l'approche agroécologique ? Serait-ce une voie à explorer ?

Au niveau de l'UNCCD, les Parties de la Convention doivent rendre compte de la réalisation des 5 objectifs stratégiques du Cadre 2018-2030, en suivant un système d'indicateurs communs. Ce rapportage se fait périodiquement, le dernier cycle ayant eu lieu en 2018. Parmi ces indicateurs, certains peuvent être utilisés dans le cadre du suivi de la transition agroécologique. Cependant, la mesure d'un indicateur (par exemple la productivité des terres) de manière isolée ne permet pas d'affirmer que les mesures prises au titre de la Convention vont dans le sens d'une transition agroécologique.

Au niveau de l'UNCBD, il n'existe pas encore de tels indicateurs, mais l'*Agroecology coalition* propose d'utiliser les objectifs du plan décennal (2022-2030) - le Cadre mondial de la biodiversité

défis sociaux, économiques et environnementaux de manière efficace et adaptative, tout en assurant simultanément le bien-être humain, les services écosystémiques et les avantages en matière de résilience et de biodiversité ». [UNEP, 2022](#)

de Kunming-Montréal - dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et de les croiser avec les 13 principes relatifs à l'agroécologie du HLPE.

Au niveau de la Convention Climat, des indicateurs d'adaptation sont en cours de développement à travers un groupe de travail, dans lequel il faudrait pouvoir intégrer des références à des principes agroécologiques (santé des sols, diversification, etc.).

D'autre part, il faut considérer que les indicateurs impliquent une dimension standardisée. Or l'AE se veut être adaptable à tous les contextes, ce qui peut entrer en contradiction avec certains indicateurs. De plus, les indicateurs de suivi des Conventions sont souvent établis pour répondre à un niveau macro qui peut masquer la diversité d'actions sur le terrain et les dynamiques locales.

Une seule Convention ne serait-elle pas plus efficiente au regard des convergences des enjeux propres aux 3 Conventions ?

L'approche agroécologique est une approche systémique. Ce principe s'applique aussi aux Conventions. Les enjeux des trois Conventions sont interdépendants. La biodiversité, le climat et la santé des sols s'influencent mutuellement. Pourtant, nous ne sommes pas habitués dans nos sociétés à travailler de manière systémique, et cela demande un apprentissage et de l'expérimentation. Sortir du travail en silo est nécessaire, mais cela ne signifie pas non plus une fusion des trois conventions.

D'ailleurs, bien que les 3 Conventions traitent d'enjeux interconnectés, elles permettent de faire avancer des sujets différents, et du point de vue de la diversité des enjeux couverts, une fusion des Conventions ne serait pas pertinente. En effet, si les Conventions devaient fusionner il y aurait probablement une moindre prise en compte des zones arides et de la biodiversité, les questions carbone risquant de prendre le pas sur l'agenda. Par exemple, au sein de la Convention Désertification, la prise en compte de la gouvernance des terres pour lutter contre la désertification est une décision qui a été qualifiée d'historique. Cette décision n'aurait peut-être pas abouti dans une Supra-Convention.

En revanche, davantage de synergies entre ces trois Conventions est souhaitable. À titre d'exemple, à la suite d'une évaluation sur la stratégie de mise en œuvre de l'UNCCD, les recommandations suivantes vont être portées à la COP16 en décembre 2024 :

- Promouvoir davantage de synergie et de coordination au niveau national pour une mise en œuvre des 3 conventions.
- Promouvoir davantage de collaborations et de partage d'informations entre les secrétariats des 3 conventions, entre autres pour le partage des données collectées par les trois, la réalisation de travaux scientifiques communs, et l'amélioration de l'accès des pays aux études de cas, et enseignements tirés des projets qui font le lien entre les trois Conventions.

Quel rôle des alliances d'acteurs et des réseaux sur la reconnaissance de l'agroécologie ?

Les réseaux, et de manière générale toutes les alliances d'acteurs convaincus, ont clairement un rôle à jouer pour contribuer à la reconnaissance de l'agroécologie. En portant une parole concertée et collective, ils permettent d'obtenir une reconnaissance légitime auprès des décideurs, ce qu'une organisation seule aurait plus de mal à obtenir.

L'agroécologie implique une approche holistique et il n'y aura jamais trop d'acteurs pour la faire valoir et la pousser sur l'agenda international. Quelques soient les réseaux, leurs actions sont complémentaires. Il y a des grands réseaux, connus et regroupant des acteurs ayant déjà des portes d'entrées pour tenter d'influencer les politiques internationales, et d'autres réseaux comme Minka, qui sont plus jeunes ou plus petits mais qui ont aussi l'avantage de donner de la voix à des petits acteurs, à des organisations paysannes, des fonds de garanties, etc. et qui représentent la pluralité des parties prenantes engagées en faveur de l'agroécologie, et celles qui ne peuvent pas s'engager dans des coalitions plus importantes.

Les réseaux, et en particulier les réseaux nord/sud font avancer le plaidoyer en faveur de l'agroécologie, lequel a forcément plus d'impact, quand il peut être nourri de la remontée d'expériences, d'exemples concrets du terrain, qui démontrent la légitimité de l'agroécologie pour adresser les enjeux mondiaux. On sait qu'il faut continuer d'étaler les démonstrations et les preuves de l'adaptabilité de l'agroécologie à tous les contextes locaux et de sa pertinence en tant qu'approche holistique et pas uniquement limitée à des pratiques agricoles, ce que partagent beaucoup d'acteurs du terrain.

La mobilisation est aussi nécessaire à d'autres échelles (du local à l'international) pour assurer une pression à tous les niveaux de pouvoir et promouvoir le changement. Humundi par exemple travaille directement au soutien des organisations paysannes, qui est un levier important pour défendre la TAE. Un accompagnement des États est aussi essentiel car cela ne doit pas reposer uniquement sur les épaules des agriculteurs et agricultrices.

Quel est l'état de la mise en œuvre de ces Conventions dans les pays du Sud en matière de Transition Agroécologique (TAE) et les perspectives pour une meilleure implication des parties prenantes ?

Aujourd'hui, plus de 40 pays ont une politique sur l'AE, ce qui permet de faire "d'une pierre 3 coups" en développant des stratégies pour l'AE qui peuvent être valorisées pour la mise en œuvre des 3 Conventions.

Du côté de l'UNCCD, la mise en œuvre de la Convention est guidée par les plans d'actions pour l'atteinte de la Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT). Ils permettent des cibles, des mesures de mise en œuvre, se concrétisant dans des projets / programmes, qui proposent pas mal d'orientations (reboisement, etc.). Cependant, il ne semble pas y avoir de mise en avant spécifique de l'agroécologie dans ce cadre. À travers Désertif'actions 2022, le CARI a développé un papier de position pour montrer comment l'AE peut contribuer à la NDT ([en FR](#)/ [en ENG](#)).

L'implication de toutes les parties prenantes joue un rôle clé. Au sein de la UNCCD, le cadre est très ouvert. Pratiquement toutes les décisions, et tous les guides techniques pour aider les pays, mentionnent la nécessité d'impliquer les acteurs pertinents, notamment les OSC. Ce sont aussi

aux OSC sur le plan national et local de prendre en main les enjeux et de s'auto-impliquer. Il n'y a cependant que peu de représentation des paysan·ne·s .

Enfin, les stratégies de prise en compte de l'AE peuvent être valorisées, via les Stratégies nationales pour la biodiversité et les plans d'action (NBSAPs, pour la Convention biodiversité) et les contributions nationales déterminées et les plans nationaux d'adaptations (NDCs et NAPs, pour la Convention Climat).

Comment expliquer et adresser les résistances à la Transition Agroécologique (TAE) ? Quel est le rôle des parties prenantes pour lever ces résistances ?

L'inclusion de toutes les parties prenantes permet de réduire les résistances. Le défi principal est de réussir à dépasser le « discours du manque » et de rendre visible le fait que le problème n'est pas lié au manque mais au système.

Il est nécessaire de reconnaître que le discours dominant défend une agriculture industrielle et productiviste, ancrée dans une économie capitaliste. Celui-ci a émergé dans le milieu scientifique européen et nord-américain, élitiste et masculin, et a été porté dans les universités et soutenu par les États européens et a guidé la recherche scientifique pendant plus d'un siècle, dévalorisant de manière systématique l'agriculture paysanne et les savoirs paysans. Ce discours constitue un imaginaire collectif, basé sur des croyances, qui prend du temps à déconstruire, en même temps que construire un nouvel imaginaire prend également du temps.

Une première voie pour amorcer les résistances est d'inclure l'ensemble des protagonistes concernés autour de la table, à savoir les agricultrices et agriculteurs, les paysan·ne·s, ainsi que les agents de l'État chargés de faire le suivi et la sensibilisation en milieu rural. Il est important de partir de leurs expériences, de leur donner la parole et de montrer les différentes voies possibles.

Une seconde voie est de déconstruire le discours du manque selon lequel il faut produire plus pour nourrir l'ensemble de la population planétaire. Actuellement, suffisamment de denrées alimentaires sont produites pour nourrir l'ensemble de l'humanité, et pourtant un nombre important de personnes souffre de la faim et de malnutrition, et se trouve dans une situation d'insécurité alimentaire. Un changement de paradigme est nécessaire, à savoir passer des questions « comment produire suffisamment de denrées alimentaires ? » et « comment augmenter la productivité agricole ? » à « comment nourrir l'ensemble de l'humanité de manière à respecter les limites planétaires et les droits humains ? ».

Quelle est l'intégration des perspectives de genre et d'interculturalité dans les 3 Conventions ?

L'agroécologie nous rappelle la place centrale des paysan·ne·s et des peuples autochtones dans la lutte contre le changement climatique, la perte de biodiversité, et la lutte contre la désertification. Leurs connaissances et capacités d'action depuis le terrain est cruciale, et leur empouvoirement devrait être une priorité pour la réalisation des objectifs des 3 Conventions.

Il y a une prise en compte grandissante des questions de genre au sein de la Convention climat, mais un travail de caractérisation des communautés locales avec leur mode de fonctionnement

doit encore être mené pour mieux comprendre les freins et leviers à l'inclusion des femmes et des jeunes.

Au niveau de l'UNCBD, la convention de 1992 exprimait déjà le souci de protéger l'accès des femmes et des peuples autochtones aux écosystèmes dont ils dépendent pour leur survie, et reconnaissait leur rôle dans la protection et conservation de la biodiversité. Au fil des COP, la diversité des rapports au monde et conceptions de la nature gagne en reconnaissance.

L'UNCCD considère l'égalité des genre comme un tremplin pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des sols et équiper les communautés pour lutter contre la sécheresse et la désertification. En 2017, lors de la COP13 en Chine, les Parties à la Convention ont reconnu les lacunes de leur travail en raison de leurs perspectives limitées en matière de genre. Cela a conduit à l'élaboration d'un plan d'action dédié pour s'assurer que l'égalité des sexes joue un rôle central dans le renforcement de la résilience à la sécheresse et la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres. Ce plan a vocation à guider les pays pour améliorer l'accès des femmes aux ressources. Il s'articule autour des quatre actions prioritaires suivantes

- garantir la participation des femmes à la prise de décision
- éradiquer la pauvreté
- renforcer les droits fonciers des femmes, y compris l'accès aux ressources
- améliorer l'accès des femmes aux connaissances et aux technologies améliorées

Dans ce cadre, le [secrétariat de l'UNCCD](#) s'active à générer des connaissances et recommandations politiques sur la prise en compte des femmes dans le cadre de la désertification et des sécheresses.

Quels sont les leviers pour accroître la reconnaissance de l'agroécologie par les 3 Conventions ?

En premier lieu, il faut soutenir le développement du narratif qui montre en quoi l'AE contribue à la lutte contre la désertification des terres, à la perte de biodiversité, et au changement climatique. Il faut développer des preuves sur les résultats de l'AE et ses impacts positifs sur les systèmes alimentaires, la santé, la lutte contre la dégradation des terres et des ressources naturelles, etc. Ces preuves concrètes de l'efficacité de l'AE doivent être valorisées au sein des COP. En ce sens, les études de cas sont donc très importantes et les réseaux/groupement d'acteurs·rice·s de l'AE sont un chaînon très utile, à renforcer dans le processus.

À titre d'exemple, voici le fonctionnement de l'implication de la société civile pour développer des argumentaires en faveur de l'agroécologie en faveur de l'UNCCD. En amont des négociations, les Parties à la Convention prennent connaissance des documents préparatoires de la COP, et formulent les positions qu'elles souhaitent porter sur les sujets à l'ordre du jour. Ces positions sont mises en commun au sein des groupes régionaux ou d'influence. Par exemple, la France et la Belgique contribuent à la formulation de positions communes au sein de l'Union Européenne, qui sont ensuite portées collectivement à la COP. C'est donc plusieurs mois en amont des COP, qu'il est nécessaire de dialoguer avec les pouvoirs publics nationaux, pour les inciter à porter l'agroécologie au sein des négociations. Par ailleurs, les prises de décisions lors des COP s'appuient en partie sur des informations scientifiques, émanant notamment des travaux du SPI. Il serait nécessaire d'intégrer au programme de travail de cette interface, l'analyse

de la contribution de l'agroécologie aux objectifs poursuivis par la Convention. Enfin, la convention désertification doit sortir du cadre environnemental, et être un instrument en faveur de la synergie entre les secteurs environnementaux et agricoles. Pour cela, il est indispensable que les équipes gouvernementales chargées du suivi de la Convention et les délégations de négociateurs intègrent des représentants des ministères de l'agriculture (et autres secteurs pertinents). Des avancées seront possibles à la COP16, avec les systèmes agricoles et alimentaires portés à l'ordre du jour.

D'autre part, les États ont un rôle à jouer dans le portage et la défense de l'AE au sein des COP.

Étant donné le caractère polysémique de l'agroécologie, n'est-il pas risqué d'utiliser ce terme de manière explicite dans un texte de la CBD (le Global Biodiversity Framework) ? Pourquoi utiliser celui-ci plutôt qu'un autre (intensification durable, solutions basées sur la nature etc.) ?

Présenter l'agroécologie comme pratique innovante aux côtés de l'intensification durable montre qu'il y a encore du travail à faire pour distinguer l'intensification durable de l'approche agroécologique. C'est cette notion, qui vise à faire avancer l'agroécologie dans sa dimension holistique, que nous défendons justement. Encore une fois, recourir de manière visible à l'agroécologie dans les Conventions contribue à faire évoluer le narratif.

Ne peut-on pas voir le processus inverse ? C'est-à-dire partir du plaidoyer pour la reconnaissance et la prise en compte de l'agroécologie dans les politiques nationales et régionales afin d'en faire une priorité de discussion au sein des conventions ? Au Burkina Faso par exemple, la société civile est parvenue à l'élaboration d'une stratégie nationale de l'agroécologie qui fédère la société civile, le secteur privé et les structures gouvernementales.

En effet, une véritable percée sera possible lorsque plusieurs pays porteront en COP leurs retours d'expériences sur des politiques de transition agroécologique menées sur le plan national. C'est pour cela qu'il est pertinent de s'appuyer sur la diversité des réseaux pour porter un plaidoyer à différents échelons politiques, tout en assurant une circulation de l'information entre les acteurs. Les dynamiques pouvant se nourrir les unes des autres.

C'est en portant l'AE à différents niveaux qu'elle pourra s'imposer ; il y a une complémentarité entre agir au niveau national et au niveau international.

Dans des pays du Sud, précisément en Afrique, les paysans semblent de moins sensibilisés par rapport aux différentes conventions et Déclarations des Nations Unies. Est-ce que les organisateurs de ce webinaire ont un programme de sensibilisation des OP aux niveaux nationaux ?

De nombreuses organisations paysannes et faïtières sont aujourd'hui actives pour promouvoir l'agroécologie sur le terrain, auprès de leurs membres, et à travers l'influence des politiques publiques nationales. Pourtant, peu d'organisations paysannes ou pastorales sont accréditées à la Convention Désertification par exemple, alors qu'elles y auraient toute leur place pour y

assurer une meilleure représentation du monde paysans. Il est nécessaire pour les OSC actives au sein de l'UNCCD de mobiliser ces organisations paysannes et pastorales, et de les inviter à rejoindre cet espace de dialogue. Cela peut dans un premier temps se faire au sein des temps de concertation en amont des COP, lors des ateliers nationaux organisés par la société civile, et du Sommet international Désertif'actions.

Les ONG membres du réseau Minka travaillent beaucoup avec les organisations paysannes, qui promeuvent déjà l'agroécologie, soutenues par de nombreuses organisations partenaires.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES PARTAGÉES PAR LES PARTICIPANT·E·S

- Quae a publié un [Dictionnaire de l'agroécologie](#) très intéressant, gratuit, et disponible en ligne
- Le [AgroecologyLex](#) de la FAO, qui est une base de données des textes législatifs mentionnant l'agroécologie, recense environ 250 textes
- Pour information, l'[AFSA](#) (l'Alliance Africaine pour la souveraineté alimentaire) va lancer ce mois-ci une étude sur la place de l'agroécologie dans les Contributions Déterminées au niveau National (NDCs/CDN) et les Plans d'Actions d'Adaptation Nationaux (NAPAs) des pays africains